SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467 **20 juin 2013**

SOMMAIRE

Anglo American Investments 4 70372
Anglo American Michiquillay Peru 70372
Anglo American Michiquillay Peru 70372
Areion Fund 70373
Astove S.A. 70373
Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l. 70373
Atoll Portfolio 70373
AV Engineering 70371
Balin S.A. 70371
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A. 70371
Belu Air S.A. 70371
Bief 79 70370
Bief 81 70370
Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A. 70372
Born RCG Re SCA 70371
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. 70401
Cargill Suprema Holdings S.à r.l. 70416
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l. 70376
Cippus S.A. 70374
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l. 70374
Clamartone S.à r.l. 70374
Colliane Invest S.A. 70375
Colliane Invest S.A. 70374
Comilfo 70394
Compagnie pour le Développement Industriel S.A. 70373
Co-Ventures S.A. 70375
Crestview S.à r.l. 70375
DS2 Licensing S.à r.l. 70375
Energys S.A. 70390
Eurofins International Holdings LUX 70375
Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l. 70384
Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l. 70391
Excalibur I 70381
Fincor International Holding S.A. 70388
Gedeon S.A. 70383
Green Click Studio, S.à r.l. 70379
Gychar S.à r.l. 70402
Harbour LuxCo S.à r.l. 70397
Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l. 70407
Lux 2 Starlight USD S.à r.l. 70404
Maverik Investments S.A. 70415
MGP Jack S.à r.l. 70416
Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l. 70404
REIP P-third S.à r.l. 70370
Rhodos S.A. 70370
RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl 70370
Société Générale Financing and Distribution 70415

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RHODOS S.A.

Référence de publication: 2013055723/11.

(130067836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2013055727/12.

(130067716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

REIP P-third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.337.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013055716/13.

(130068141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bief 81, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.260.

Les comptes annuels au 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056055/9.

(130068852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Bief 79, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.271.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056054/9.

(130069410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Belu Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 107.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013056051/11.

(130069609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Balin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALIN S.A.

Référence de publication: 2013056044/10.

(130068917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056046/10.

(130068732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Born RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056038/10.

(130068838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

AV Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.471.

A dater de ce jour, la société CC AUDIT and CONSULT (anc.FMV CONSULTING) SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

AV ENGINEERING SA - RCSL n°B58471

Strassen, le 29 avril 2013.

Michel VANSIMPSEN
Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2013056018/13.

(130069430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055994/13.

(130069666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055995/12.

(130069667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Anglo American Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055993/12.

(130069670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 163.879.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le mardi 30 avril 2013

Les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Messieurs David Richardson, Colin Maltby, Howard Myles et Thomas Töpfer dans leur fonction de membres du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

- Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dans sa fonction de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056029/17.

(130069580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 34, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056009/10.

(130069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056012/10.

(130069349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Astove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR ASTOVE S.A.

Référence de publication: 2013056008/10.

(130069054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

Les comptes annuels du 01.01.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013056004/11.

(130069401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013056152/13.

(130069261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cippus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1 rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013056132/13.

(130069699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.844.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056133/11.

(130069084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Clamartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013056136/13.

(130069602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Colliane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.520.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société COLLIANE INVEST S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1986 à Vitry-sur-Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 22 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLLIANE INVEST S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013056149/17.

(130069033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Colliane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.520.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056148/10.

(130068957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Crestview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.138.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056160/10.

(130068805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

DS2 Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056180/10.

(130069879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013056145/12.

(130069120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 14 mars 2013

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée illimitée, Monsieur Luca Cozzani, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013056189/12.

(130069638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence Forster, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 April 2013.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2833 of 22 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.204 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 18 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven thousand one hundred ninety euro (EUR 47,190.-) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-) to five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-).

2 To issue forty-seven thousand one hundred ninety (47,190) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of fifty-eight euro cents (EUR 0.58) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven thousand one hundred ninety euro (EUR 47,190.-) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-) to five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue forty-seven thousand one hundred ninety (47,190) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for forty-seven thousand one hundred ninety (47,190) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of fifty-eight euro cents (EUR 0.58) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in receivables of an aggregate outstanding amount of forty-seven thousand one hundred ninety euro and fifty-eight euro cents (EUR 47,190.58) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of forty-seven thousand one hundred ninety euro and fifty-eight euro cents (EUR 47,190.58).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the forty-seven thousand one hundred ninety (47,190) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of fifty-eight euro cents (EUR 0.58)."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the forty-seven thousand one hundred ninety (47,190) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 574,997.-) divided into five hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-seven (574,997) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5224607 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 avril 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807.-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2833 du 22 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.204 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 18 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 47.190.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807.-) à cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-).

2 Émission de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix (47.190) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit centimes d'euro (EUR 0,58) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 47.190,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807,-) à cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix (47.190) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix (47.190) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit centimes d'euro (EUR 0,58) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances d'un montant dû total de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-huit centimes (EUR 47.190,58) (l' «Apport»).

L'Apport représente un montant total de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-huit centimes (EUR 47.190,58).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»). Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes: «Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix (47.190) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de cinquante-huit centimes d'euro (EUR 0,58)».

Le Rapport d'Evaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix (47.190) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le 1 er alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 574.997,-) divisé en cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (574.997) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 avril 2013. REM/2013/598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056123/172.

(130069226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Green Click Studio, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 176.897.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-septième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. JOUBARDE Investissements S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 1 Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 169929, ici représentée pas un des ses gérants Madame Laurence Clasen, citée ci-dessous.

2. Madame Laurence Clasen, employée privée, née le 30 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. Monsieur Nicolas Bergeron, président directeur général, né le 17 janvier 1976 à Rivière-du-Loup (Canada), demeurant au 496 rue du Mimosa, Saint-Amable, Québec, Canada, J0L 1N0, ici représenté par Madame Laurence Clasen, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2013 à Montréal.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante es qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation commerciale de photographies de tout genre plus produits dérivés via un outil informatique.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra également prendre participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société prend la dénomination de Green Click Studio, S. à r.l.

La société peut exercer ses activités sous les enseignes commerciales suivantes «Green Click Studio», «Ouistity Empreintes» et «Ouistity Gallery».

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts ne pourront pas être cédées avant le 1 er janvier 2018. Après cette date, elles seront librement cessibles entre associés.

A tout étant de cause, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés, nommés et révocables à tout moment par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parties comparantes ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

1. JOUBARDE Investissements S.à.r.l., précitée	trois cent cinquante (350) parts sociales.
2. Monsieur Nicolas BERGERON, précité,	cent vingt-cinq (125) parts sociales.
3. Madame Laurence CLASEN, précitée	vingt-cinq (25) parts sociales.
TOTAL:	500 parts sociales

Les souscripteurs ont entièrement libérés leurs parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Laurence Clasen, précitée, employée privée, née le 30 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant au 1 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

b) JOUBARDE Investissement S.à.r.l., précitée, société à responsabilité de droit luxembourgeois sise au 1 Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 169929, représentée par Monsieur Frédéric MEYER, indépendant, demeurant professionnellement au 1, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg.

2. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

3. Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante: 9 avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette (site Belval).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante es qualités qu'elle agit, attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Pouvoirs

La comparante, es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurence Clasen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 avril 2013. LAC / 2013 / 18300. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013056263/131.

(130068370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Excalibur I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.112.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 175.704.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-QUATRE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée "EXCALIBUR I", ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 175704, constituée suivant un acte reçu en

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

date du 6 mars 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 621 du 14 mars 2013.

Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, gérant de la Société, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimiliano SELIZIATO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 33.112.500,- (trente-trois millions cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 33.100.000 (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en numéraire;

2. Souscription des 33.100.000 (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles par les associés et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises pour un montant total de EUR 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille euros);

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 33.112.500,- (trente-trois millions cent douze mille cinq cents euros) représenté par 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées";

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 33.112.500,- (trente-trois millions cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en numéraire.

Un des associés ayant renoncé pour autant que de besoin partiellement à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'accepter la souscription des 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles comme suit:

- la société EQUINOX TWO S.C.A., ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B129986, pour un montant de EUR 22.080.000,- (vingt-deux millions quatre-vingts mille euros) correspondant à 22.080.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune,

- la société G&C HOLDING S.R.L., ayant son siège social au 10 Corso G. Matteotti, 1-20121, Milano, Italie, inscrite au «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 06116300960, pour un montant de EUR 11.020.000,- (onze millions vingt mille euros) correspondant à 11.020.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

- M. Federico FRANZINA, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société EQUINOX TWO S.C.A., pré-qualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 avril 2013, et

- M. Massimiliano SELIZIATO, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société G&C HOLDING S.R.L., pré-qualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 avril 2013, et

lesquels souscripteurs, représenté comme il est dit ci-avant, ont déclaré souscrire à 33.100.000 (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire par un versement de EUR 33.100.000 (trente-trois millions cent mille euros).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 33.100.000 (trente-trois millions cent mille) parts sociales nouvelles par les susdits souscripteurs.

La somme totale de EUR 33.100.000,- (trente-trois millions cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 33.112.500,- (trente-trois millions cent douze mille cinq cents euros) représenté par 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées".

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1) EQUINOX TWO S.C.A., préqualifiée,	22.088.375 parts sociales
2) G. & C. HOLDING S.R.L. préqualifiée,	11.024.125 parts sociales
Total:	33.112.500 parts sociales

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.800.-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 avril 2013. Relation: RED/2013/670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013056222/106.

(130069213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Gedeon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 105.011.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GEDEON S.A.» établie et ayant son siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 298 du 5 avril 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 105011.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, pré-qualifié, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 242 du 4 février 2010.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Gérard DOUCET, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, Avenue des Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard DOUCET, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, Avenue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte sur le vue de l'entièreté des titres au porteur et d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT QUINZE EUROS (€ 315,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Doucet, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056269/55.

(130069271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.070.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.070, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1410 of 10 July 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 15 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 848 of 29 April 2011.

The Meeting is opened with Mr. Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in the chair.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Fabrice COLLIN, employee, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of the Article 2 of the Company's Articles of Association as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.";

2.- Increase the capital of the company by an amount of thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900.-) by the issue and the subscription of fourteen (14) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

3.- Subscription and liberation.

4.- Amendment of Article six of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the proposed capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the Article 2 of the Company's Articles of Association as follows:

Art. 2. "The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description."

Second resolution

The Meeting decides to increase the corporate capital f the Company by an amount of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900.-) by the issue and the subscription of fourteen (14) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The existing shareholders waive to the extent necessary their preferential subscription right and accept "Europa Fund IV (N°1) L.P.", established and having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, and "Europa Fund IV (N°2) L.P.", established and having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, as new shareholders.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Eric BIREN, previously named,

- acting in his capacity duly authorized attorney in fact of Europa Fund IV (N° 1) L.P., previously named, pursuant to a proxy dated

, hereto annexed,

declares to subscribe to five (5) new shares.

- acting in his capacity duly authorized attorney in fact of Europa Fund IV (N° 2) L.P., previously named, pursuant to a proxy dated

, hereto annexed,

declares to subscribe to nine (9) new shares.

The subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its free disposal the amount of thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend Article six of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following wording:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at thirteen thousand nine hundred euro (13'900.- EUR) divided into one hundred thirty-nine (139) shares, haviny a par vaiue of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l.".», ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.070, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1410 du 10 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 29 avril 2011.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice COLLIN, employé, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

2.- Augmentation du capital social d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à treize mille neuf cents euros (EUR 13.900.-) par l'émission et la souscription de quatorze (14) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

3.- Souscription et libération.

4.- Modification de l'article six des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés éventuellement représentés, ainsi que le nombre de parts que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Art. 2. «L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de mille quatre cents euros EUR 1.400.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à treize mille neuf cents euros (EUR 13.900.-) par l'émission et la souscription de quatorze (14) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

Troisième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel et décident d'accepter les sociétés «Europa Fund IV (N°1) L.P.», ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, and «Europa Fund IV (N°2) L.P.», ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, comme nouveaux associés.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Eric BIREN prénommé,

- agissant en tant que mandataire de «Europa Fund IV (N°1) L.P.», prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

déclare souscrire cinq (5) parts sociales,

- agissant en tant que mandataire de «Europa Fund IV (N°2) L.P.»,

prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

déclare souscrire neuf (9) parts sociales.

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les associés présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque part sociale nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400.-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordances avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à treize mille neuf cents euros (13.900,- EUR) divisé en cent trente-neuf (139) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, F. COLLIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5296. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013056190/224.

(130068911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

L'an deux mil treize, le dix-septième jour d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Fincor International Holding S.A., avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59325, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg-Ville en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 461 du 26 août 1997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 632 du 4 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydia Schneider, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 avril 2013. LAC / 2013 / 18301. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056240/68.

(130068811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Energys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.335.

L'an deux mille treize,

Le dix-neuf avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGYS S.A.", avec siège social à L-5863 Hespérange, 14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1250 du 7 décembre 2004, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HOLTZ, en date du 29 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2924 du 15 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 103.335.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain CHARLIER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Troisvierges.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social d'Hespérange à L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon, et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Mamer."

2. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, et notamment dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours ainsi qu'en justice, tant en demandant qu'en défendant, par la signature individuelle d'un des administrateurs, lequel n'aura, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration."

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hespérange à l'adresse suivante: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon, et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, et notamment dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours ainsi qu'en justice, tant en demandant qu'en défendant, par la signature individuelle d'un des administrateurs, lequel n'aura, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, A. Charlier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 18283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056209/65.

(130068837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.850.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156850, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2826 of 23 December 2010.

The Meeting is opened with Mr. Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Fabrice COLLIN, employee, professionally residing at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase the capital of the company by an amount of thousand five hundred and sixty-four Pounds Sterling (GBP 1,564.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) up to fourteen thousand one hundred sixty-four Pounds Sterling (GBP 14,164.-) by the issue and the subscription of thousand five hundred and sixty-four (1,564) new shares, having a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each

2.- Subscription and liberation.

3.- Amendment of Article six of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the proposed capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of thousand five hundred and sixty-four Pounds Sterling (GBP 1,564.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) up to fourteen thousand one hundred sixty-four Pounds Sterling (GBP 14,164.-) by the issue and the subscription of thousand five hundred and sixty-four (1,564) new shares, having a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The existing shareholders waive to the extent necessary their preferential subscription right and accept "Europa Fund IV (N°1) L.P.", having tis registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER and "Europa Fund IV (N°2) L.P.", having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER as new shareholders.

Subscription and payment

There now appears Mr. Eric BIREN, previously named,

- acting in his capacity duly authorized attorney in fact of Europa Fund IV (N°1) L.P., previously named, pursuant to a proxy dated April 15, 2013, hereto annexed,

declares to subscribe to five hundred and seventy-three (573) new shares.

- acting in his capacity duly authorized attorney in fact of Europa Fund IV (N°2) L.P., previously named, pursuant to a proxy dated April 15, 2013, hereto annexed,

declares to subscribe to nine hundred and ninety-one (991) new shares.

The subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its free disposal the amount of thousand five hundred and sixty-four Pounds Sterling (GBP 1,564.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend Article six of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following wording:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at fourteen thousand one hundred sixty-four Pounds Sterling (GBP 14,164.-) divided into fourteen thousand one hundred sixty-four (14,164) shares, having a par value of one Pounds Sterling (GBP 1.-) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.".», ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156850, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2826 du 23 décembre 2010.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice COLLIN, employé, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de mille cinq cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.564.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (GBP 12.600.-) à quatorze mille cent soixante-quatre livres sterling (GBP 14.164.-) par l'émission et la souscription de mille cinq cent soixante-quatre (1.564) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

2.- Souscription et Libération.

3.- Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés éventuellement représentés, ainsi que le nombre de parts que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de mille cinq cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.564.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (GBP 12.600.-) à quatorze mille cent soixante-quatre livres sterling (GBP 14.164.-) par l'émission et la souscription de mille cinq cent soixante-quatre (1.564) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-)

Deuxième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel et décident d'accepter les sociétés «Europa Fund IV (N°1) L.P.», ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER and «Europa Fund IV (N°2) L.P.», ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER comme nouveaux associés.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Eric BIREN prénommé,

- agissant en tant que mandataire de «Europa Fund IV (N°1) L.P.», prénommée, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2013, ci-annexée,

déclare souscrire cinq cent soixante-treize (573) parts sociales,

- agissant en tant que mandataire «Europa Fund IV (N°2) L.P.», prénommée, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2013, ci-annexée,

déclare souscrire neuf cent quatre-vingt-onze (991) parts sociales.

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les associés présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque part sociale nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme de mille cinq cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.564.-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordances avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quatorze mille cent soixante-quatre livres sterling (GBP 14.164.-) divisé en quatorze mille cent soixante-quatre (14.164) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, F. COLLIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5298. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013056192/146.

(130069024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Comilfo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMILFO», établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 367 du 11 décembre 1989, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31157.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 482 du 27 juin 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 123.946,76-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social d'un montant de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 92.946,76-) par remboursement aux actionnaires de la somme de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 92.946,76-) de façon à réduire le capital de son montant actuel de CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 123.946,76-) à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-).

2.- Adoption d'un statut de société de participation financière ("Soparfi") suite à l'abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 92.946,76-) pour le ramener de son montant actuel de CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 123.946,76-) à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-).

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement aux actionnaires de la société du montant total de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 92.946,76-).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter un statut de société de participation financière ("Soparfi") suite à l'abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1er.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «COMILFO».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: JASTROW, SENSI-BERGAMI, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/04/2013. Relation: EAC/2013/5651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056150/150.

(130068635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Harbour LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand twenty-five dollars of the United States of America (USD 18,025.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed on 21 March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 17 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 159.677 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1761 of 12 July 2012.

The meeting is declared open at 6.10 p.m. with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

2. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

3. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Lars Frankfelt, and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B

Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3 rd Floor, London WIK 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class A manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class A manager;
- Mr Lars Frankfelt, class B manager; and
- Mr Michiel Kramer, class B manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.20 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Harbour LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de dix-huit mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 18.025,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 du 17 juin 2011 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.677 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1761, en date du 12 juillet 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.10 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 et de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

2 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

3 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Lars Frankfelt, de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 9 et l'article 10 des statuts de la Société pour refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme présidentpro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3 ème étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Mats Eklund, gérant de catégorie A;
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A;
- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie B; et
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 avril 2013. REM/2013/644. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056293/269.

(130069536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.421.478.186,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056078/9.

(130068853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gychar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 176.898.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Nicole CHARTON, indépendante, née le 4 avril 1947 à Wilrijk en Belgique, demeurant au 1, Blomweg à NL-4567 PE -Clinge (Pays-Bas).

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GYCHAR S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social est l'acquisition, la création, la vente et la gestion de marques et/ou de brevets et de propriétés ou de droits intellectuels de quelque nature que ce soit.

La Société pourra conclure des contrats de franchise en relation avec ses propriétés et droits intellectuels, son savoir-faire, ses manuels, tant sur le plan technique que sur le plan commercial.

L'objet social de la Société est en outre l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations entre autres dans le but d'acquérir le statut fiscal de SOPARFI.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou des gérants.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 7. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

Art. 9. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués sans indication de motif.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux gérants ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par la gérance. Lorsque la gérance est composée d'un seul gérant, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 13. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 14. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nicole CHARTON, précitée: . . . . . 100 parts sociales

La fondatrice déclare que ces parts sociales ont été toutes libérées par des apports en espèces à concurrence de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de sorte que cette somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la société, preuve ayant été apportée au notaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et prend fin le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à EUR 1.000,00.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 1 (un): Nicole CHARTON, indépendante, née le 4 avril 1947 à Wilrijk en Belgique, demeurant au 01 Blomweg à NL-4567 PE - Clinge (Pays-Bas) pour une période indéterminée;

2. le siège social de la société est établi au 101, avenue du Bois à L-1250 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: N. CHARTON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 avril 2013. Relation: RED/2013/674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013056291/108.

(130068905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lux 2 Starlight USD S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.172.

In the year two thousand thirteen, on the twelvth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Starwood Solar VI LLC a limited liability company organized under the laws of Delaware and having its registered office at Corporate Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 USA, registered under number 5288961, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, residing professionally at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart, by virtue of a proxy given under private seal on March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "Lux 2 Starlight USD S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 175 172, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 30, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 808 on April 5 th , 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l";
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Cancellation of the nominal value of the shares;
4. Conversion of the Company's share capital, from USD currency into Canadian Dollars currency;
5. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to CAD 22,000 (twenty-two thousands Canadian Dollars), without issue of new shares;
6. Amendment of article 5 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 2 Starlight USD S.à r.l." into "Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."

Third resolution:

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in US Dollars currency (USD) into the Canadian Dollars currency (CAD) on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on April 8 th , 2013 at 2.15 PM CET, according to which USD 1 (one USD) is the equivalent of CAD 0,9833 (zero point nine eight three three Canadian Dollars). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at CAD 19.666(nineteen thousand six hundred and sixty-six CAD).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 2.334 (two thousand three hundred and thirty-four CAD) to bring it from its actual amount of CAD 19.666 (nineteen thousand six hundred sixty-six Canadian Dollars) to CAD 22,000 (twenty-two thousand Canadian Dollars) without issuance of new shares, but by increasing the par-value of each share.

The total amount of the increase, being two thousand three hundred and thirty-four Canadian Dollars (CAD 2.334) has been allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

The amount of two thousand three hundred and thirty-four Canadian Dollars (2.334 CAD) is evaluated at three thousand and ninety-one Euro and fifteen Eurocent (3.091,15 EUR)

Sixth resolution:

The sole shareholder resolves to fix the nominal value of each share at 44 CAD (forty-four Canadian Dollars).

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twenty-two thousand Canadian Dollars (CAD 22,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of forty-four Canadian Dollars (CAD 44), all subscribed and fully paid-up."

The remaining provisions of this article remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-). There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze avril,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Starwood Solar VI LLC, une société constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son siège au Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite auprès de l'Office of the Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288961, ici représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux 2Starlight USD S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 175 172, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 808 du 5 avril 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence;
3. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
4. Conversion du capital social de la société de l'USD au Dollar Canadien;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5. Augmentation du capital social par un apport en numéraire pour le porter à CAD 22,000 (vingt-deux mille dollars canadiens) sans émission de nouvelles parts sociales;

6. Modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 2 Starlight USD S.à r.l.» en «Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Troisième résolution:

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'US Dollars (USD) au Dollar Canadien (CAD) sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 8 avril 2013 à 2.15 PM CET, selon lequel USD 1 (un US Dollar) correspond à CAD 0,9833 (zéro virgule neuf huit trois trois Dollars Canadiens). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à CAD 19.666 (dix-neuf mille six cent soixante-six Dollars Canadiens).

Cinquième résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de CAD 2.334 (deux mille trois cent trente-quatre Dollars Canadiens) par un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de CAD 19.666 (dix-neuf mille six cent soixante-six Dollars Canadiens) à CAD 22,000 (vingt-deux mille Dollars Canadiens) sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant la valeur du pair comptable de chaque part sociale.

Le montant de l'augmentation a été alloué de la manière suivante: deux mille trois cent trente-quatre Dollars canadiens (CAD 2.334) ont été alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en cash a été donnée au notaire instrumentant.

La somme de deux mille trois cent trente-quatre Dollars Canadiens (2.334 CAD) est évaluée à trois mille quatre-vingt onze Euros et quinze Centimes d'Euro (3.091,15 EUR).

Sixième résolution:

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des chaque part sociale à 44 CAD (quarante-quatre Dollars Canadiens).

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille Dollars Canadiens (CAD 22.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quarante-quatre Dollars Canadiens (CAD 44), toutes souscrites et entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. LAC/2013/18491. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056413/158.

(130069018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 540.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April,

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of EUR 608,875.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 151006 (the Shareholder),

hereby represented by Mr David Brausch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151007, incorporated under the name "LSF7 Lux Investments III S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 26 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 477 of 5 March 2010, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler dated 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558 of 7 March 2013.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiver of the convening notice;
2. Restatement of the corporate object of the Company;
3. Restatement of the Company's articles of association in their entirety;
4. Acknowledgment of the resignation of Mr Alain Heinz as independent manager of the Company; and
5. Decision to set the number of managers of the Company at 4 (four) and to appoint Patrick Leonardus Cornelis van Denzen as independent manager of the Company and Mr Michael Duke Thomson as manager of the Company.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the corporate object of the Company, which will read in its English version as follows:

"The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposai, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any kind or form, except by way of public offer, and may therefore issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose."

Third resolution

The Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

« **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Laws"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"), as well as by the present articles (the "Articles of Association").

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any kind or form, except by way of public offer, and may therefore issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by resolution of the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 540,375.- (five hundred forty thousand three hundred seventy-five Euro), represented by 4,323 (four thousand three hundred twenty-three) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder and except for an enforcement of the Company's shares under an existing share pledge encumbering the shares, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the Board of Managers.

In case of plurality of shareholders and except for an enforcement of the Company's shares under an existing share pledge encumbering the shares, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by a unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by at least 3 (three) managers. They will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

At least one of the managers shall be an independent manager (the "Independent Manager") who has prior experience as an independent director or independent manager and who is acceptable to a secured party having a pledge over the shares of the Company.

The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any member of the Board of Managers, subject to the previous paragraph regarding the obligation to have an Independent Manager at all times.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers, except for Reserved Matters (as defined below). In respect of Reserved Matters, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, one of which shall be the Independent Manager. The Board of Managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The general meeting of shareholders or the Board of Managers, may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers, provided that one of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting is the Independent Manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented except for Reserved Matters. Resolutions which relate to the filing or opening of one of the following proceedings or procedures must be adopted by the majority of the managers present or represented which majority shall include a favourable vote of the Independent Manager: bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), general settlement or composition with creditors (concordat préventif de la faillite), reorganisation or similar Luxembourg or foreign law proceedings or procedures (the Reserved Matters). In case of deadlock, the Independent Manager shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing, which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, after having considered the decision of the Board of Managers regarding such voluntary dissolution voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Fourth resolution

The Shareholder acknowledges the resignation of Mr Alain Heinz as independent manager of the Company, effective as of 10 April 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Fifth resolution

The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 4 (four) and to appoint (i) Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born in Geleen, Kingdom of the Netherlands, on 28 February 1971, having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company and (ii) Mr Michael Duke Thomson, born in Texas, United States of America, on 27 August 1961, having his professional address at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas, as manager of the Company, for an unlimited period of time, effective as of 12 April 2013, who shall have the powers set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the third resolution above.

As of 12 April 2013, the Company's board of managers will therefore be composed as follows:

- Mr Michael Duke Thomson, manager;
- Mr Philippe Detournay, manager;
- Mr Philippe Jusseau, manager; and
- Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, independent manager.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour d'avril,

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LSF7 Lux Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 608.875,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151006 (l'Associé),

ici représentée par M. David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151007, constituée sous le nom «LSF7 Lux Investments III S.à r.l.» selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 5 mars 2010, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler daté du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558 du 7 mars 2013.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Reformulation de l'objet social de la Société;
3. Refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;
4. Constatation de la démission de M. Alain Heinz en tant que gérant indépendant de la Société; et
5. Décision de porter le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre) et de nommer Patrick Leonardus Cornelis van Denzen en tant que gérant indépendant de la Société et M. Michael Duke Thomson en tant que gérant de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé décide de renoncer aux formalités de convocation et déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de reformuler l'objet social de la Société, qui se lira dans sa version française comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

«La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelle forme que ce soit, sauf par le moyen d'une offre au public et peut émettre à cette fin, par la moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et tout type de titres de dette ou de capital.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Troisième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelle forme que ce soit, sauf par le moyen d'une offre au public et peut émettre à cette fin, par la moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et tout type de titres de dette ou de capital.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés de la Société. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 540.375 (cinq cent quarante mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 4.323 (quatre mille trois cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, et sauf réalisation de parts sociales sous un gage existant grevant les parts sociales, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, et sauf réalisation de parts sociales sous un gage existant grevant les parts sociales, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par au moins 3 (trois) gérants. Ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

Au moins un des gérants doit être un gérant indépendant (le Gérant Indépendant) qui devra avoir de l'expérience en tant qu'administrateur indépendant ou de gérant indépendant et qui est acceptable pour un créancier disposant d'un gage sur les parts sociales de la Société.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent concernant l'obligation d'avoir un Gérant Indépendant à tout moment.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, sauf en ce qui concerne les Matières Réservées (comme définies ci-dessous). En présence de Matières Réservées, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, dont l'un doit être le Gérant Indépendant. Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un gérant général qui peut engager la Société par sa seule signature, sous condition qu'il agisse dans les limites du pouvoir du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'assemblée des associés ou le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir validement que si au moins la majorité des membres du

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

conseil est présente ou représentée au conseil de gérance, sous condition que l'un des gérants présents ou représentés à une telle réunion soit le Gérant Indépendant.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf en présence de Matières Réservées. Les décisions qui ont trait à l'ouverture de l'une des procédures suivantes sont adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés, majorité qui inclut un vote favorable du Gérant Indépendant: faillite, cessation de paiement, moratoire, sursis de paiement, gestion contrôlée ou concordat préventif de la faillite, réorganisation ou procédures similaires de droit luxembourgeois ou étranger (les Matières Réservées). En cas de blocage au sein du Conseil de Gérance, la voix du Gérant Indépendant sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemble des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés après avoir considéré la décision du Conseil de Gérance concernant une telle liquidation volontaire et délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par ces Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième résolution

L'Associé constate la démission de M. Alain Heinz en tant que gérant indépendant de la Société, avec effet au 10 Avril 2013.

Cinquième résolution

L'Associé décide de porter le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre) et de nommer (i) Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né à Geleen, Royaume des Pay-Bas, le 28 Février 1971, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant indépendant de la Société et (ii) M. Michael Duke Thomson, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 Août 1961, ayant son adresse professionnelle à 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas, en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2013 qui auront les pouvoirs prévus par les statuts de la Société tels que modifiés par la troisième résolution ci-dessus.

A compter du 12 avril 2013, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Michael Duke Thomson, gérant;
- M. Philippe Detournay, gérant;
- M. Philippe Jusseau, gérant; et
- M Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant indépendant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Brausch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2013. Relation: RED/2013/595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 avril 2013. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013056302/466.

(130068828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Société Générale Financing and Distribution, Société Anonyme,

(anc. Maverik Investments S.A.).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.794.

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAVERIK INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 170794, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2037 du 17 août 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry BODSON, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Karine WAGNER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David COGNOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination en SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION de sorte que l'article 1 er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION.»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.300.-(mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. BODSON, K. WAGNER, D. COGNOLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19309. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056465/49.

(130069192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Cargill Suprema Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.662.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.217.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056084/9.

(130068855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.199.275,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour MGP Jack S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013055630/16.

(130068136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck